

ANNEXE TECHNIQUECertificat d'accréditation
N° 1-2-037 Rev 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : SARL Laboratoires VENUS SAPECO
Adresse : 80 Rue du 17 septembre 1956 Ouled Yaich 09100-Blida

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2005 et aux règles d'application d'ALGERAC pour l'activité d'essai de caractérisation et vérification des enceintes thermostatiques, pour son site et unité technique suivants :

| | |
|----------------------|--|
| SITE CONCERNE | Laboratoire de métrologie VENUS SAPECO Adresse : 80 Rue du 17 septembre 1956 Ouled Yaich 09100-Blida Contact : M. Mourad MOULA Tél : 025 27 54 54 Fax : / E-mail : mouradmoula@labovenus.dz metrologie@labovenus.dz Site web : www.labovenus.dz |
|----------------------|--|

Unité technique concernée : Laboratoire de métrologie VENUS SAPECO

-Caractérisation et vérification des enceintes thermostatiquesL'accréditation suivant la norme ISO/CEI 17025 est la preuve que le laboratoire répond aux exigences techniques et aux exigences du système de management, nécessaires pour fournir es résultats techniquement valides
(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF avril 2017)

Date de prise d'effet le : 15.04.2019

Date de fin de validité le : 14.04.2022

Pour le Directeur Général et par délégation
Le chef de département accréditation
des laboratoires
BOULESNANE Wafa*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise*

Unité technique: Laboratoire de métrologie VENUS SAPECO

| Mécanique-Physique / Equipements industriels et produits d'ingénierie Caractérisation et vérification des enceintes climatiques et thermostatiques | | | |
|---|--|---|--|
| Objet | Caractéristique mesurée ou recherchée (*) | Principe de la méthode | Référence de la méthode |
| Enceintes thermostatiques | Température (de - 20° C à + 200° C) Détermination de l'écart de consigne, de l'erreur d'indication, de l'homogénéité et de la stabilité de l'environnement. | Mesure par comparaison à des sondes de température. Volume $\leq 20\text{m}^3$ | FD X 15-140 : mai 2013 § 8.5 ; § 8.6 ; § 8.7 et § 8.8 |

(*) : Réalisation de l'essai sur site client.

Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer la méthode reconnue décrite dans la portée d'accréditation en la respectant strictement.